

---

## **Postulat relatif à l’Affiliation de l’Agglomération à Région Capitale Suisse**

N°Post\_Leg. 2011-2016\_2012\_012

Auteurs: Anne-Elisabeth Nobs (Corminboeuf), Jean-Pierre Gauch (Fribourg), François Grangier (Villars-sur-Glâne), Michel Moret (Avry) et Bertrand Späth (Marly).

Lors de sa séance du 28 juin 2012, le Conseil d’agglomération a accepté la transmission pour étude de ce postulat.

---

### **Réponse du Comité d’agglomération**

#### **1 Justification sur le bien-fondé et la nécessité de cette affiliation**

##### Introduction sur Région Capitale Suisse

Région Capitale Suisse a été fondée le 2 décembre 2010. Elle est reconnue comme association selon les articles 60 ss du Code Civil. Ses membres actuels sont :

- *Cantons* : Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure, Valais ;
- *Villes* : Berne, Biel-Bienne, Thun, Burgdorf, Langenthal, Lyss, Murten, Estavayer-le-Lac, La Chaux-de-Fonds, Solothurn, Grenchen ;
- *Régions* : Regionalkonferenz Bern-Mittelland, Regionalkonferenz Oberland-Ost (nouveau membre depuis 2013), Agglomération de Fribourg, Region Sense (nouveau membre depuis 2013), ARL-RVS, District de la Broye, Bodeli (Interlaken-Unterseen-Matten), Brig-Visp-Naters.

##### Raisons d’être de Région Capitale Suisse, telles que précisées par l’Association

Elle souhaite renforcer et exploiter la fonction de « centre politique » de la Région et la placer, ainsi, à un niveau similaire face aux autres espaces métropolitains (Zürich, Bâle, Bassin lémanique). Elle a également une mission de plaque tournante. Elle tend également vers un meilleur partage de moyens publics sur l’espace géographique situé autour de Berne. Il est question ici de défendre les intérêts communs de ces membres à l’échelon national mais aussi international.

##### Justifications de l’Agglomération

La participation de l’Agglomération de Fribourg à cette association se veut « discrète », se profilant essentiellement sous forme de soutien au canton, dans sa forme et dans les voix qui y sont obtenues.

Du point de vue du canton, il est en effet incontournable qu’il soit représenté et que l’Agglomération soutienne sa présence. Des thématiques telles que le rail sont d’importance majeure pour notre canton (mais aussi notre région). L’ensemble des thématiques touche toutefois marginalement les tâches de l’Agglomération, de sorte qu’une participation accrue ne se justifie pas pour l’instant.

#### **2 Conséquences futures d’une telle affiliation sans la Ville de Fribourg**

Il n’est pas possible de répondre à cette question étant donné que depuis 2012, l’affiliation de l’Agglomération de Fribourg à Région Capitale Suisse intègre la Ville de Fribourg. Dans la mesure où c’est le Syndic de Fribourg qui est désigné pour représenter l’Agglomération dans cette association, l’affiliation de l’Agglomération sans la Ville de Fribourg ne porte à aucune conséquence.

##### Historique :

- Jusqu’à fin 2011, la Ville de Fribourg et l’Agglomération (sans la Ville de Fribourg) cotisaient à Région Capitale Suisse de manière séparée.
- En 2012, seule l’Agglomération (intégrant la Ville de Fribourg, tout comme les neuf autres communes) en est membre et, de ce fait, représente l’ensemble de la région auprès de Région Capitale Suisse. En effet, le Comité d’agglomération s’est prononcé en ce sens lors de sa séance du 2 février 2012. Depuis cette date, la cotisation de l’Agglomération de Fribourg à Région Capitale Suisse intègre la part dévolue à la Ville de Fribourg.
- Depuis 2013, la cotisation payée par l’Agglomération à Région Capitale Suisse n’intègre plus la part relative à Düdingen (tenant compte du nombre d’habitants), la commune étant directement membre de cette association au travers de la Region Sense.

### **3 Montant exact de la cotisation annuelle**

#### Catégories et processus de participation financière

Le financement global est paritaire entre le canton 50% et les villes 50%, en fonction du nombre d'habitants.

Les tâches communes de l'Association Région Capitale Suisse (gestion du secrétariat, travaux de fond, enquêtes préalables sur des projets et représentation permanente des intérêts communs) sont financées par les cotisations des membres.

#### Cotisations de l'Agglomération de Fribourg

- 2011 : CHF 18'620 de cotisation annuelle (sans la Ville de Fribourg)
- 2012 : CHF 21'736 de cotisation annuelle (correspondant au montant cumulé de la cotisation de la Ville de Fribourg (CHF 10'032) et de la cotisation Agglomération de Fribourg (sans la Ville de Fribourg, CHF 11'704))
- 2013 : CHF 19'942 de cotisation annuelle (avec la ville de Fribourg, sans Düdingen)

Courant 2012, la commune de Düdingen a communiqué à l'Agglomération de Fribourg son souhait de cotiser à Région Capitale Suisse au travers de la Region Sense. La facture reçue en février 2013 de l'Agglomération de Fribourg mentionne ainsi une cotisation de CHF 19'942.

### **4 Nombre de voix dont l'Agglomération de Fribourg dispose**

- 2011 : 7 voix (3.7% du total), (CHF 2'660 de cotisation par voix)
- 2012 : 13 voix (4.5% du total), (CHF 1'672 de cotisation par voix) (cumul des voix de la Ville de Fribourg (6) et de celle de l'Agglomération de Fribourg (7))
- 2013 : toujours 13 voix (4.0% du total), (CHF 1'534 de cotisation par voix).

### **5 Retour sur investissement / valeur ajoutée pour l'Agglomération d'une telle affiliation**

Il est possible de positionner de manière spécifique certains atouts de la région, de manière à ce que le canton les défende et qu'ensemble, lors de ces comités, on puisse les présenter comme forces particulières cantonales.

Tant par notre participation directe au Comité et au Groupe de contact, l'Agglomération peut exercer une influence sur les thématiques d'actions de Région Capitale Suisse.

Une possibilité additionnelle est offerte à la région de participer de manière active à des projets phares qui la concernent, tels que la coordination inter-cantonale et inter-régionale du S-Bahn.

Dans le cadre du groupe parlementaire et du Comité de soutien composé de personnalités économiques et de la société civile, elle peut également influencer les sélections de candidats.

L'Agglomération dispose de l'accès direct à des études d'intérêt sur des thèmes économiques.

### **6 Le canton, déjà membre de cette association, n'est-il pas mieux armé, à tout point de vue, pour défendre nos intérêts au sein de cette association ?**

Il est certain que le rôle du canton est crucial et prioritaire dans ce contexte, disposant de 31 voix (10%) (tout comme ses autres collègues cantonaux).

Jusqu'ici, le canton de Berne a utilisé la Région Capitale Suisse à son profit. Dès lors, il importe que le canton de Fribourg soit suffisamment épaulé pour pouvoir bénéficier de son ouverture.

D'autres districts / régions de Fribourg ont intégré la RC-CH, tels que le District de la Broye, la Region Sense (2013), l'Association régionale du Lac, etc.

### **7 Lors de son affiliation, le Comité a-t-il déjà envisagé de participer et/ou de financer des projets spécifiques de cette association ?**

Chaque participation à un projet implique un financement spécifique en supplément de la cotisation.

Le Comité d'agglomération a décidé, pour l'année 2012, de ne participer à aucun groupe de travail spécifique, étant donné qu'aucun des groupes ne touchait directement aux activités de l'Agglomération.

Le Comité se réserve cependant la possibilité de participer à un groupe de travail en 2013, tenant compte des opportunités qui pourraient se présenter (CHF 5'000 au budget, si besoin manifeste).

### **8 Si oui, peut-elle le faire sans le soutien du canton, voire contre son avis ?**

L'Agglomération ne souhaite pas participer sans soutien du canton.

Dans l'hypothèse d'une participation à un projet spécifique, une coordination sera établie avec le canton.

**En conclusion, le Comité confirme sa volonté de poursuivre son affiliation à RC-CH. Le postulat n°12 est ainsi liquidé.**

Fribourg, le 28 mars 2013